

**Aménagement
Développement urbain
Information
Plan Local d'Urbanisme
Logement
Déplacement
Accessibilité
Plan de circulation
Adaptation
Pédibus
Réseau cyclable
Mobilité pour tous
Parking Relais
Sensibilisation des jeunes
Développement durable
Mixité sociale
Médiation
Concertation**

Favoriser la citoyenneté, l'échange et le débat

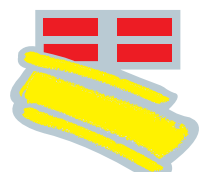
**Lien social
Ilotage
Action de solidarité
Immeubles en fête
Accueil
Énergies renouvelables
Environnement
Maîtriser les déchets
Protection des ressources
Qualité de vie**



Action 1

Contact

04 50 95 07 56



ANNEMASSE

Le Conseil Municipal d'Annemasse a décidé en avril 2000 de se lancer dans l'élaboration d'un Agenda 21. Cette démarche volontariste s'est déroulée en trois étapes :

- Les études préalables.

Elles ont permis de réaliser une évaluation des actions et pratiques municipales et d'appréhender les attentes des habitants par rapport à leur cadre de vie.

- La concertation avec la population.

Le Forum 21 (assemblée d'habitants volontaires) a établi un état des lieux et formulé des propositions d'actions.

- La validation des actions.

Après une analyse des propositions par les Services Municipaux et Intercommunaux, les Élus ont retenu les actions conformes aux orientations et priorités politiques.

Mais pourquoi est-ce si long ?

Une démarche aussi complexe implique de nombreux partenaires. Et si on veut être "sérieux", il faut laisser le temps à chacun d'entre eux d'appréhender les différentes problématiques dans leur globalité, en intégrant ce qui se fait déjà ainsi que les réflexions et projets en cours.

L'Agenda 21 d'Annemasse sera publié en 2005. Il sera disponible en CD-Rom à l'automne. Mais 2005 est aussi l'année de lancement des premières actions. Parallèlement à leur mise en œuvre progressive et en attendant la publication du Plan d'actions... **agenda 21 action !** vous proposera chaque trimestre de faire le point sur une action récemment lancée.

Pour ce premier numéro, faisons un retour sur la cérémonie officielle de **remise des cartes électorales...**

Eric MINCHELLA
Conseiller Municipal
en charge du développement durable
et des nouvelles technologies
de l'information et de la communication

Première action mise en œuvre : la remise officielle des cartes d'électeurs

Vous non plus, n'oubliez pas. Le 29 mai, accomplissez votre devoir de citoyen à l'occasion du référendum sur le traité établissant une constitution pour l'Europe !

L'Agenda 21 d'Annemasse doit contribuer à forger l'identité de notre ville, développer le lien social et favoriser la participation de la population à la vie municipale.

C'est dans cette perspective que des jeunes Annemassiens ont récemment reçu leur première carte électorale des mains des élus.

Robert Borrel, Maire d'Annemasse, leur a rappelé à cette occasion les droits et devoir du citoyen.

L'action s'est déroulée le samedi 12 mars et aura désormais lieu chaque année.



Niang Meggy, 18 ans,

a reçu sa première carte électorale le 12 mars dernier des mains de Élus annemassiens. Élève de Première, elle a apprécié la rencontre...

agenda 21 action ! : Quelle importance donnez-vous à cette première carte électorale ?

Niang Meggy : Recevoir sa première carte électorale, c'est acquérir le droit de faire entendre sa voix. C'est donc très important. Voter, c'est aussi faire en sorte que les autres ne décident pas à notre place. Il est donc fondamental de profiter de ce droit et d'accomplir ce qui est aussi un devoir. Je voterai pour la première fois lors du référendum du 29 mai. Mais je compte bien me prononcer à chaque élection.

agenda 21 action ! : Quant à la cérémonie de remise de ces cartes ?

Niang Meggy : Elle s'est déroulée dans une ambiance sympathique. Le Maire et ses adjoints étaient présents. Ce sont eux qui nous ont remis les cartes après nous avoir rappelé l'importance du vote de chacun d'entre nous. Recevoir sa carte de cette manière incite davantage à aller voter que de la recevoir par courrier.



Agenda 21, c'est quoi ?

L'Agenda 21 local est un projet de développement durable conçu à l'échelle d'un territoire. Ce projet vise à répondre aux besoins de toute la population, avec le souci de préserver l'environnement, d'assurer l'accès de tous aux services essentiels et de développer des activités économiques soutenables. Il est élaboré et mis en œuvre en concertation avec les forces vives de la collectivité (collectivités, habitants, entreprises...).

Action 1

Prochaine action présentée : la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)